

ministère des Forêts et Développement rural m'informent comme suit:

Lors de son étude de la demande d'aide de l'Abattoir coopératif de Nouvelle-Écosse, le Conseil du Trésor a décidé qu'il ne pouvait approuver une aide à ce moment-là et qu'il devait attendre le résultat de l'étude globale de l'aide accordée aux entreprises individuelles, faite par le ministre responsable de l'expansion économique régionale.

Le montant de l'aide demandée était de \$770,000 dont \$270,000 étaient destinés à des dépenses en immobilisations pour améliorer et agrandir l'installation et \$500,000 étaient destinés à fournir un fonds de roulement permettant à la coopérative une plus grande souplesse dans la constitution de ses stocks et lui évitant l'obligation d'emprunter de fortes sommes à la banque.

#### LE TRANSFERT DE LA RESPONSABILITÉ DE L'AÉROPORT DE ROCKCLIFFE

##### Question n° 106—M. Code:

1. Au sujet de la réponse qui a été donnée au cours de la dernière session à la question 524 (*Hansard*, pages 4171-4172), le gouvernement a-t-il pris une décision en ce qui concerne le transfert du ministère de la Défense nationale vers le ministère des Transports de la responsabilité de l'aéroport de Rockcliffe?

2. Dans l'affirmative, quelle est la décision prise?

3. Si le gouvernement a décidé de ne pas transférer la responsabilité de l'aéroport, à quoi envisage-t-il de le faire servir à l'avenir?

4. Quels sont les projets du gouvernement destinés à doter la région de la capitale nationale d'un aéroport secondaire?

**L'hon. Donald S. Macdonald (président du Conseil privé):** Le ministère des Transports et le ministère de la Défense nationale m'informent comme suit: 1. Oui.

2. On a décidé que le ministère des Transports ne prendrait pas à sa charge l'exploitation et l'entretien de l'aéroport de Rockcliffe.

3. Tous les vols militaires réguliers ont été discontinués à la BFC de l'aéroport de Rockcliffe. La disposition future du terrain qui comprend l'aérodrome est à l'étude.

4. Il n'existe actuellement aucun projet déterminé relatif à l'établissement d'un aéroport satellite dans la région de la capitale nationale vu que la circulation à l'aéroport international d'Ottawa n'a pas encore atteint des proportions qui justifieraient une telle initiative. Cependant, le ministère des Transports surveille les faits nouveaux dans la circulation aérienne de la région de la capitale nationale et recommandera l'aménagement d'un aéroport satellite lorsque le besoin s'en fera sentir.

#### LES EFFECTIFS DES FORCES CANADIENNES DANS LES PROVINCES ATLANTIQUES

##### Question n° 110—M. McGrath:

1. Quel est le chiffre global des effectifs des forces canadiennes postés dans chacune des quatre provinces atlantiques: Terre-Neuve, Île du Prince-Édouard, Nouvelle-Écosse et Nouveau-Brunswick?

2. Quels sont les effectifs de défense postés dans ces provinces?

3. Quel est le chiffre global des effectifs des forces canadiennes postés dans chacune des six autres provinces, au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest?

**M. David W. Groos (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale):** 1. Au 30 juin 1968: Terre-Neuve: 424; Île du Prince-Édouard: 1,353; Nouvelle Écosse: 13,865; Nouveau Brunswick: 6,121.

2. Il est contraire à la politique du ministère de révéler au public les listes de tous les établissements de la défense dans chaque province, et leurs emplacements précis. Cependant, voici une liste des principales bases et stations: Terre-Neuve: SFC de St-Jean, SFC de Gander, SFC de Goose Bay, Île du Prince-Édouard: BFC de Summerside. Nouvelle-Écosse: BFC de Greenwood, BFC de Halifax, BFC de Shearwater, BFC de Cornwallis, CFB de Mill Cove, SFC de Shelburne, SFC de Barrington, SFC de Sydney. Nouveau-Brunswick: BFC de Gagetown, BFC de Chatham, BFC de Moncton, SFC de Coverdale.

3. Québec, 9,734; Ontario, 28,769; Manitoba, 6,729; Saskatchewan, 1,683; Alberta, 6,746; Colombie-Britannique, 8,583; Yukon, 171; Territoires du Nord-Ouest, 298.

#### LE COÛT DES ÉTUDES SUR LA RÉNOVATION URBAINE

##### Question n° 115—M. Paproski:

Combien a dépensé en tout le gouvernement fédéral, au cours des cinq dernières années civiles, pour les études sur la rénovation urbaine portant en particulier sur a) la suppression des taudis, b) le transport urbain, c) le logement?

**L'hon. Paul T. Hellyer (ministre des Transports):** En vertu de la loi nationale sur l'habitation, le gouvernement fédéral a approuvé durant la période de cinq ans qui s'étend du 1<sup>er</sup> janvier 1963 au 31 décembre 1967, des contributions d'un montant global de \$2,069,000 aux provinces et aux municipalités pour des études de rénovation urbaine y compris des études spéciales portant sur les aspects sociaux et la restauration du logement dans les zones désignées de rénovation urbaine. Durant cette période, le gouvernement fédéral a dépensé \$1,048,000 sur le montant des contributions qu'il avait approuvées. De